

# La Lettre du Maire

Octobre 2022



## RESPONSABLES ENSEMBLE

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de m'adresser à vous au travers cette lettre du maire, nouveau support de communication de la municipalité. Cette missive s'inscrit dans une volonté d'être plus proche de vous, d'échanger sur des délais plus courts.

Avant d'évoquer l'avenir, je souhaiterais revenir sur la période estivale et ses nombreuses manifestations qui font de Saint-Aignan une ville toujours plus agréable à vivre pour ses habitants et ses visiteurs. Vous avez pu vivre le 30<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage, le feu d'artifice du 14 juillet, la Fête du terroir, visiter l'exposition "Au fil du Cher" à la Prévôté, participer à la brocante, assister à la représentation théâtrale Violet et Or, au Festival Jazz en Val de Cher, au rallye des Lions, profiter de la piscine ouverte 7 jours sur 7 durant tout l'été et flâner au forum des associations afin de préparer la reprise.

La rentrée des classes a été l'occasion pour les enfants et leurs enseignants de découvrir les cours de récréation et leurs nouveaux espaces de jeu qui seront finalisés pendant les vacances de la Toussaint. Et un guide a été conçu pour faciliter les démarches des parents et distribué dès le 1<sup>er</sup> septembre.

Afin de débarrasser progressivement le centre ville des bacs à ordures ménagères, la municipalité a choisi d'implanter de nouveaux conteneurs enterrés pour collecter les ordures ménagères sur la place de la République, les emballages, le verre et les ordures ménagères sur la partie basse de la place Wilson. En complément de ces infrastructures, la surveillance et la verbalisation devraient permettre de lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages d'ordures.

Je souhaite enfin profiter de cette missive pour vous faire part de notre vigilance constante au sujet des dépenses liées à l'énergie qui ne cessent de flamber : électricité, gaz, carburants... Des décisions drastiques seront prises très rapidement bien que nous ayons déjà anticipé dans de nombreux domaines : l'éclairage public, l'isolation, les panneaux photovoltaïques, les récupérateurs d'eau sur les bâtiments municipaux...

Etre responsables ensemble nous permettra de garder confiance en l'avenir.

Votre maire, Eric Carnat

## EN IMAGES



Feu d'artifice du 14 juillet



Fête du terroir



30<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage

Mairie de Saint-Aignan

1, rue Victor Hugo

41110 Saint-Aignan

02 54 71 22 22

maire@ville-staignan.fr

www.ville-saintaignan.com



## Conseil des SAGES

---

Après 2 ans d'attente suite à la crise sanitaire, le nouveau Conseil des sages a pu être constitué et va permettre aux séniors d'échanger sur des thèmes d'intérêt général.

Le bureau est composé de onze habitants de Saint-Aignan, femmes et hommes des différents quartiers de la commune, nouveaux arrivés ou résidents depuis de longues années.

Le grand projet en cours est "la Maison Bleue hors les murs", une exposition proposée et pilotée par le Conseil départemental de Loir et Cher.



Les habitants de Saint-Aignan pourront visiter une maison adaptée pour bien vivre chez soi et pallier la perte d'autonomie grâce à des casques de réalité virtuelle.



## Vie ASSOCIATIVE

---

Beau moment de retrouvailles à l'occasion de la 15<sup>ème</sup> édition du forum des associations. Des associations toujours plus nombreuses, signe d'une ville dynamique, proposent des activités variées dans les domaines culturel, sportif, caritatif...

La municipalité a renouvelé son soutien au monde associatif et reconduit entre autres le Pass Activité à destination des jeunes de 6 à 15 ans.

## Travaux sur LE CHER

---

Le Nouvel Espace du Cher (NEC) réalise actuellement une rampe de contournement du barrage de Saint-Aignan.

La situation sur le site a été évaluée non satisfaisante par les services de l'Etat par rapport à la migration des poissons et notamment leur remontée en rivière. Ces travaux ont donc été jugés indispensables pour permettre le franchissement du barrage par les poissons. Ce chantier a été imposé à la ville de Saint-Aignan.

Pour toute information, nous vous invitons à contacter le NEC.

39 rue Gambetta - 37150 Bléré  
02 47 30 81 08 / [contact@lenec.fr](mailto:contact@lenec.fr)



## Patrimoine URBANISME

---

Construction, rénovation, transformation...

Toutes les démarches vous sont expliquées dans un dépliant disponible en mairie et téléchargeable sur le site [ville-saintaignan.com](http://ville-saintaignan.com) N'hésitez pas à prendre contact avec le service urbanisme de la commune.

02 54 71 22 24 / [secretariat@ville-staignan.fr](mailto:secretariat@ville-staignan.fr)